

# Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 26 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 20 octobre 2009.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, CREPIN Jean-Paul, MOUSQUET Sabine, ADAM Marie-Madeleine, BROYE Jacqueline, HERR Régine, COUTURIER Anne, FREDY Janick et ANDRIEUX Thierry.

Absents excusée : Madame Michèle JOBIN et Messieurs Pascal COFFRE et Eric NEVEU.

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.  
Mme Sabine MOUSQUET est élue secrétaire.

L'examen des points à l'ordre du jour s'engage alors :

## **2009-39: BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009**

L'avancée des travaux de la rue Jean Jaurès risque de nous obliger de régler des factures dès le début 2010. Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal de voter exceptionnellement un Budget supplémentaire du montant des dépenses de la deuxième tranche de la rue Jean Jaurès par anticipation sur 2010 sans attendre le prochain budget.

Le Maire procède à la lecture et au commentaire du projet de Budget supplémentaire :

La décomposition est la suivante :

### **Budget Général :**

- Section de fonctionnement..... 0 Euros
- Section d'investissement..... 1.500.000 Euros

Les différents articles sont examinés individuellement par le Conseil.  
Celui-ci ne formule aucune contre-proposition et approuve à l'unanimité le budget présenté.

## **2009-40: RECOURS A UN EMPRUNT DE 400.000 EUROS POUR FINANCER LA 2<sup>ème</sup> TRANCHE DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CHAMPILLON (RUE JEAN JAURES – RD 251)**

### **ARTICLE 1er**

### **Pour financer : la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réaménagement de la Traverse de Champillon (rue Jean Jaurès-RD 251)**

**La COMMUNE DE CHAMPILLON contracte auprès de la CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, un emprunt de la somme de 400.000 EUROS dans les conditions ci-après :**

- Durée : 20 ans
- Index : EURIBOR 1 mois ;
- Taux variable ;
- Marge : + 0,88 %
- Echéances : Mensuelle ;
- Mode de remboursement : amortissement progressif du capital ;
- Commission d'intervention : 400,00 €
- Conversion à taux fixe possible sans nouvelle délibération à chaque échéance, moyennant une indemnité de 0,10 % du capital restant dû.

...

## ARTICLE 2

Le Conseil Municipal :

- prend l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances;
- autorise la signature de tous les actes contractuels à ces opérations et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire de la Commune de CHAMPILLON, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **2009-41: RECOURS A UN EMPRUNT RELAIS TVA DE 85.000 EUROS POUR FINANCER LA TVA LIEE AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CHAMPILLON (RUE JEAN JAURES – RD 251)**

## ARTICLE 1<sup>er</sup>

**Afin de financer : la TVA liée aux travaux de réaménagement de la Traverse de rue Jean Jaurès-RD 251)  
La COMMUNE DE CHAMPILLON contracte auprès de la CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, un emprunt Relais TVA de la somme de 85.000 EUROS dans les conditions ci-après :**

- Durée : 02 ans
- Index : EURIBOR 3 mois ;
- Taux variable ;
- Marge : + 0,57 %
- Périodicité des intérêts : trimestrielle ;
- Mode de remboursement du capital : in fine au plus tard au terme des 02 ans ;
- Frais de dossier : 100 Euros

## ARTICLE 2

Le Conseil Municipal :

- prend l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances;
- autorise la signature de tous les actes contractuels à ces opérations et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire de la Commune de CHAMPILLON, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **2009-42: CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL JURIDIQUE AUPRES DE SVP- REMBOURSEMENT DES COMMUNES VOLONTAIRES AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE**

Lors du Bureau de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne qui s'est tenu en juillet dernier, il a été décidé de proposer aux communes membres, de bénéficier pour leurs dossiers communaux du contrat passé par la Communauté de Communes auprès de SVP, service de conseil et d'assistance juridique, impliquant un remboursement de la part des communes.

Lors du Conseil de Communauté qui s'est tenu le 14 octobre dernier, le Conseil de Communauté à autoriser le remboursement par les communes qui ont donné ou donneront leur accord en vue de bénéficier du contrat souscrit auprès de SVP, de la part correspondant à leur abonnement et sera calculé selon la clé de répartition suivante : 60% du coût total annuel à la charge de la Communauté de Communes- 40% aux communes, les 40% étant répartis par commune au prorata du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL accepte la proposition faite par la Communauté de Communes de bénéficier de ce service aux conditions ci-dessous et autorise la dépense correspondante annuelle de 101,79€ (9 VOIX POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION) :

Coût annuel du service : 60 % à la charge de la CCGVM / 40% des communes qui le souhaitent; pour un coût annuel de 5 439,41 € TTC, cela fait 2 175,76 € pour les communes

Puis proratisation au nombre d'habitants :

total population CCGVM = 11 030 habitants....ramenée au nombre d'habitants de Champillon, c'est à dire 516 habitants, cela fait  $(2175.76/11030)*516 = 101,79 \text{ €}$  ;

**2009-43:** RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2008 de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.

Le Conseil Municipal **prend connaissance** de ce rapport.

**Divers :**

Travaux rue Jean Jaurès : Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux suivent leur cours. La phase d'assainissement s'achève, et la prochaine étape démarrera la semaine prochaine.

Harmonisation des couleurs de lampes des lampadaires rue Bel Air : Mme Anne COUTURIER informe le Conseil qu'il serait de bon ton d'harmoniser les couleurs de lampes de la rue Bel Air, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Capitaine Franck BADEL : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré récemment le Capitaine Franck BADEL, nouveau commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Eperrnay.

Affaires de l'école de Champillon : Mme Sabine MOUSQUET transmet au Conseil Municipal, les remerciements des enseignants des écoles d'Hautvillers, pour les affaires qui leur ont été données suite à la fermeture définitive de la dernière école de Champillon.

**Festivités :**

Mme Sabine MOUSQUET

- informe les conseillers de l'animation « Destination Noël » qui aura lieu le samedi 28 novembre 2009 à Champillon (A la rencontre du Père Noël), à partir de 17H45 devant l'église, pour un départ jusque dans les bois d'Hautvillers pour rencontrer le Père Noël. Cette animation aura lieu la veille au soir de la Brocante des enfants.

- rappelle le concert de GOSPEL qui aura lieu le dimanche 6 décembre 2009 à partir de 17H à l'église de Champillon, dans le cadre des manifestations organisées pour le « Chemin des Crèches » : concert organisé le même jour que le salon de la Bière à la salle « Henri Lagauche »

\*\*\*\*\*